

ATTENTION

VISITES INFORMELLES

- L'utilisation d'EPI (gilet de haute visibilité) est obligatoire lors de l'accès aux installations
- Vous pouvez demander cet EPI à l'accueil, mais pensez à le .
- Ils doivent toujours être accompagnés.
- Respecter les règles de sécurité internes.



Agir en cas d'urgence (incendie, accident, etc.)

- Restez calme.
- **Si vous détectez un incendie** , prévenez immédiatement et quittez les lieux. Transmettez autant d'informations que possible.
- En cas d'accident, aidez la victime dans tout ce qui est nécessaire. Avisez immédiatement le personnel de l'établissement.
- En cas d'évacuation générale, suivez les indications sur les panneaux d'évacuation.
- Écoutez les instructions du personnel formé à l'évacuation.
- Une fois au point de rendez-vous, signalez tout incident que vous jugez pertinent.

Merci de votre aide et de votre compréhension